

Comment rendre son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - PLPDMA performant ?

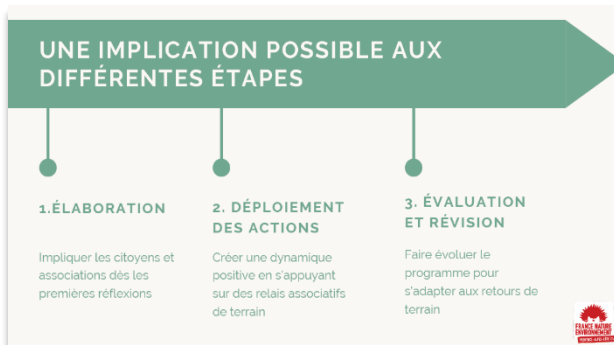
Mardi 29 Septembre 2020 > Visioconférence

PRESENTATIONS / INTERVENANTS

- FNE PACA - Coralie CHANU - coralie.chanu@fnepaca.fr
- SIVED NG - Laurie GABORIAU - lgaboriau@sived83.com
- CC CŒUR DU VAR - Mailys BOULE - mboule@coeurduvar.com
- AMPM - Vincent OCHIER - vincent.ochier@ampmetropole.fr
- ARBE - Claire POULIN - c.poulin@arpe-arb.org

65 Participants connectés

ATELIER



FNE PACA

L'importance de la participation citoyenne dans l'élaboration de son PLPDMA

SIVED Le PLPDMA, un travail d'équipe entre les services

Le PLPD de Cœur du Var :

- Adopté en 2017
- Rassemble près de 30 actions
- Fixe les objectifs suivants:
 - Objectif principal: Réduire de 40% les ordures ménagères enfouies en 2020, par rapport à 2010 (-35% en 2019).
 - Objectifs secondaires:
 - Produire un document recensant l'ensemble des actions de prévention des déchets mises en place par Cœur du Var.
 - Réaliser de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) à l'horizon 2020 (-5% en 2019).
 - Réaliser de 20% des ordures ménagères enfouies entre 2014 et 2018 (dans le cadre du programme zéro déchet - zéro gaspillage: -16,5%).
 - Atteindre les 5% de taux de refus (15% en 2019).
- L'ensemble du pôle mobilisé pour la mise en œuvre du programme:
 - Agents de prévention
 - Chauffeurs / Récepteurs
 - Garagistes / mécaniciens
 - Agents d'accueil
 - Chargées de mission
 - Responsables...

--- Révision du programme prévue en 2021

Les thématiques du PLP

- A - Agir sur la performance de l'I**
 - 5 fiches actions
- B - Agir sur les biodéchets**
 - 10 fiches actions
- C - Agir sur les Déchets d'Activité Economique**
 - 5 fiches actions
- D - Agir sur l'augmentation de la durée de vie des produits**
 - 4 fiches actions
- F - Agir sur les actions globales et transversales**
 - 3 fiches actions

CŒUR DU VAR

Le PLPDMA, un outil essentiel pour réduire sa production de déchets

Aix Marseille Provence Métropole Pourquoi faire (et refaire) un PLPDMA ?

REGION SUD Le programme « zéro déchet plastique en stockage à l'horizon 2030 »

La Charte animée par **ARBE**

→ Cible : Collectivités, EPCI, entreprises, établissements scolaires, associations et gestionnaires d'espaces naturels

→ Objectif : mettre en œuvre un plan d'actions concret pour diminuer les pollutions plastiques des montagnes à la mer.

→ 3 thématiques : sensibiliser, prévenir, valoriser

Plan Métropolitain de Prévention des DMA 2019-2025

3. Mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs :
- Valoriser la ressource « biodéchets » et lutter contre le gaspillage alimentaire:
 - 25% logements individuels équipés de composteurs;
 - 500 sites en compostage collectif ou partagé;
 - 6 000 lombricomposteurs déployés;
 - 50 % sites de restauration collectives scolaire engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire;
 - 60 000 foyers sensibilisés au gaspillage alimentaire;
 - Déploiement de solutions de broyage des déchets verts.
 - Donner une seconde vie aux produits et objets.
 - Déploiement de solutions de réemploi en déchetterie;
 - Promotion du label répar'acteurs;
 - Densification des colonnes textiles;
-

ARBE

Présentation de la charte « zéro déchet plastique »

#17

CONSULTATION DES PRESENTATIONS



- ➔ [Lien vers les présentations de l'atelier PLPDMA performant](#)
- ➔ Vidéo sur le gaspillage alimentaire chez les particuliers : https://www.youtube.com/watch?v=0xEENbLIR_U
- ➔ Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines de Mouans-Sartoux <https://www.youtube.com/watch?v=tZpvESTBSdw>
- ➔ Le financement de l'approvisionnement en bio des écoles par la lutte contre le GA : <https://we.tl/t-g6xy3ldRSR> (téléchargé dans le dossier)
- ➔ La régie agricole de Mouans Sartoux : <https://youtu.be/8MGtEidujSE>
- ➔ [Replay Vidéo ATELIER LIFE #17 PLPDMA](#)

Concrètement, comment suivre un PLPDMA ?

Qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs, les indicateurs choisis pour suivre l'avancement ou l'impact d'un PLPDMA doivent être « mesurables ».

Certains pourront être évalués tous les ans, d'autres seront évalués à la fin des 6 années d'existence du PLPDMA...C'est la collectivité qui décide ! notamment au regard des moyens dont elle dispose pour suivre son PLPDMA.

Mais pour bien suivre, il faut penser à s'appuyer sur un outil pratique de suivi et d'analyse d'évolution des indicateurs. Pourquoi pas un simple fichier Excel !?

Un travail collaboratif attendu !

Il ressort unanimement de cet atelier PLPDMA un besoin fort de partage des connaissances et des méthodologies entre collectivités, notamment sur les outils de suivi et de mise en œuvre des actions.

Alors pourquoi ne pas mettre en commun des tableaux Excel de suivi déjà réalisés, des CCTP au bien d'autres ressources encore ? et ceci dans un groupe régional réservé aux collectivités !

Liens pour télécharger les PLPDMA des 3 collectivités ayant témoigné :

- **Aix Marseille Provence Métropole :**
<https://www.ampmetropole.fr/sites/default/files/2020-02/plan%20m%C3%A9tropolitain%20de%20pr%C3%A9vention%20des%20d%C3%A9chets%20m%C3%A9tropolitains%20et%20assimil%C3%A9s%202019-2025.pdf>
- **SIVED NG :** <https://sived83.com/programme-prevention-dechets-2019-2025/>
- **Cœur du Var :** <http://www.letriacoeur.fr/site/wp-content/uploads/2020/05/PLPD.pdf>

Formation ADEME - animer et coordonner un PLPDMA - Accès au guide de l'ADEME :

<http://www.plpdma-guide-ademe.fr/portail.html>

Dernière formation PLPDMA à Brignoles, organisée par l'ADEME - 18 au 20/11/2020

Quelques actions concrètes dans les PLPDMA...

Il peut être difficile pour une collectivité d'accorder des facilités financières aux recycleries locales pour l'évacuation de leurs refus, des solutions sont à creuser en fonction des territoires. En collaboration avec ces structures les services « Achats » et « Commandes publiques » peuvent acheter par exemple du mobilier bureautique d'occasion afin d'équiper la collectivité ? c'est un moyen concret de soutenir ces structures de réemploi et de montrer l'exemple.

Il est avéré qu'en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part de Déchets d'Activités Economiques dans les déchets ménagers est très importante. Certaines collectivités ont donc changé de positionnement auprès des entreprises de leur territoire :

- En arrêtant la collecte de leurs déchets sur les zones d'activités ou en fonction des quantités produites par les établissements. Sans oublier toutefois de communiquer largement auprès des entreprises sur les solutions alternatives
- En conditionnant la collecte de leurs déchets au versement d'une Redevance Spéciale (RS) afin de ne plus faire supporter les coûts de collecte sur le citoyen.

Il en existe bien d'autres ! certaines peuvent être soutenues via le lancement d'Appel à Projet (AAP) ou encore d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour solliciter d'autres types de porteurs d'actions que les collectivités.

BILAN DE L'ATELIER

- Taux de satisfaction (fond et forme de l'atelier) : **85 %**
- Intérêt de l'atelier pour faire avancer le/les projets des participants : **8/10**
- Emission CO₂ : **0 kg de CO₂** (lié au transport)

Compléments souhaités :

- Ressourcerie, réemploi.
- Tarification incitative, Redevance spéciale, collecte et tri des biodéchets pour les habitants...
- Gestion de proximité des déchets verts, collecte sélective des biodéchets
- Les difficultés rencontrées dans la consultation du public pour le PLPDMA
- Urbanisme et déchets



ATELIER

#17